

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 11.

Lausanne, 29 Juin 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'artillerie suisse (*fin*). — Ecole centrale de Thoune. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 1^{re} feuille.

RÉFLEXIONS SUR L'ARTILLERIE SUISSE.

(Fin.)

Car, supposons que nous nous soyons mis en colonne par *pièces et caissons à droite*, si la batterie veut se reformer pour faire feu, il suffit de commander *pièces et caissons à gauche*, puis si le feu doit être ouvert, *feu en avant*; si le terrain manque, en avant l'on commande : *pièces et caissons à droite*, puis *feu en arrière*; les caissons alors au trot.

Si, enfin, une batterie en colonne par sections veut se reformer en bataille pour faire feu, le commandant fait exécuter le mouvement *b*, puis de *feu en avant*; si le terrain manque en avant, il commandera *à droite en bataille, sections tournez à droite et feu en arrière*.

Ces mouvements par le flanc, sous le feu de l'ennemi, seront, nous en sommes convaincus, excessivement rares, et cependant, sur nos places d'exercices, l'emploi fréquent que nous en faisons, nous fait supposer que nous n'en avons pas saisi l'emploi.

Quant au commandement *c*, nous n'en comprenons pas l'utilité, car pour une batterie ayant les mêmes calibres, qu'une section soit à l'aile droite plutôt qu'à l'aile gauche, cela nous paraît parfaitement accessoire; bien au contraire, nous pensons qu'un commandant de batterie ne saura bien manœuvrer, que lorsque se débarrassant de toutes ces idées d'aile droite, d'aile gauche, de première et de dernière pièce, admettant *en pratique* l'inversion, son seul but sera d'arriver par le plus court chemin.